

## A la Conférence de haut niveau des Nations unies sur les océans

# Le chef de l'Etat annonce la création de 20 aires marines protégées

LE Président de la République, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, a annoncé lundi, dans une allocution prononcée au siège des Nations unies, que le Gouvernement gabonais venait de créer un réseau de 20 aires marines protégées au Gabon, soit 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques couvrant 26% de l'espace marin gabonais.

« Comme je l'ai souvent défendu, la gestion durable ne peut se concevoir dans sa seule dimension de la conservation. Bien au contraire, nous l'envisageons aussi par un usage rationnel mieux à même de donner du sens à sa préservation par les populations qui en vivent », a indiqué le président de la République.

Cette création avait été précédée par la validation du projet par le chef de l'Etat, par ailleurs président du comité stratégique du Conseil national de la mer, organe de conception de la politique nationale de



Ali Bongo Ondimba prononçant son allocution au siège des Nations Unies, hier.

la mer créée en avril 2014. Initiative innovante sur le continent africain, la création de ce réseau d'aires protégées aquatiques confirme l'implication du président Ali Bongo

Ondimba dans la préservation de l'environnement ainsi que son engagement à mettre en oeuvre une gestion efficace et durable des ressources naturelles marines nationales. Une poli-

tique destinée à réhabiliter les stocks de poisson, à augmenter la production durable des ressources halieutiques disponibles et à protéger le milieu marin dont les multiples réper-

cussions impacteront positivement, et de façon directe, les populations gabonaises. Doté d'un réseau de 13 parcs nationaux, véritables trésors de la biodiversité

mondiale, et affichant plus de 800 kilomètres de côtes, le Gabon, recouvert à plus de 90% de forêt, connaît une accélération notable de sa politique de développement durable sous l'impulsion déterminée du président de la République, Ali Bongo Ondimba. Cette politique est basée sur un nouveau modèle de développement socio-économique, à la fois bénéfique aux populations gabonaises et à la communauté internationale. Elle se concrétise notamment par la signature d'accords environnementaux majeurs tels que l'Accord de Paris, signé dans le cadre de la COP21.

Pays exemplaire en matière de développement durable, le Gabon a eu l'honneur, en janvier 2017, d'être choisi pour coordonner le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CA-HOSCC).

## Après la 5e session de la Plate-forme mondiale pour la RRC/Trois questions au président du REPARC...

### ...Apollinaire Adonis Moudouma : "Il nous faut revisiter notre législation pour y intégrer la thématique RRC"

Propos recueillis par S. M.

Libreville/Gabon

**L'union.** Honorable Apollinaire Adonis Moudouma, vous venez de prendre part à la 5e session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes à Cancun au Mexique, en tant que président du Réseau des parlementaires pour la résilience des risques de catastrophes en Afrique centrale (REPARC). De quoi a-t-il été question concrètement ?



L'honorable Apollinaire Adonis Moudouma.

sises ?

Notre présence à Cancun en tant que partie prenante a consisté à comprendre, à travers diverses expériences de certains pays, les cadres juridiques qui soutiennent les efforts nationaux et locaux en matière de Réduction des risques de catastrophes. Elle nous a permis de découvrir un large éventail de lois et de règlements qui traitent des questions telle que l'intégration de la RRC dans les lois concernant la gestion des risques de catastrophes de certains pays, et nous nous attellerons à les adapter dans nos différentes législations. Nul besoin de rappeler que le REPARC qui a été mis en place par la CEEAC, couvre les 11 pays membres de cette organisation. Il constitue ainsi, un instrument d'information et une force de proposition au service des Parlements. Son but est d'accélérer la prise en compte de la problématique de la RRC et de la Lutte Contre les Changements climatiques (LCC) dans les politiques, les stratégies et les Programmes de développement des États membres de la CEEAC. En définitive des nombreux échanges de bonnes pratiques à tous les niveaux en vue de bâtir une Afrique résiliente face aux catastrophes.

**Au sortir de cette conférence quelle est, selon-vous, la conduite à tenir au niveau national ?**

Simplement revisiter notre législation pour intégrer la thématique RRC, faire un plai-

doyer pour l'aboutissement des stratégies nationales du

Plan de contingence et favoriser le fonctionnement ef-

fectif de la plate-forme nationale.

**Apollinaire Adonis Moudouma :** Cette conférence, qui a vu la présence de plus de 5 000 participants venant de plus de 150 pays sous l'égide de l'UNISDR, a été l'occasion de vastes échanges et aussi de faire le bilan des dernières recommandations en matière de Réduction des Risques de catastrophes (RRC). Vous savez, le cadre de Sendai est un accord volontaire de 15 ans, non contraignant, qui reconnaît que l'État a le rôle principal de réduire les risques de catastrophe, mais aussi que les responsabilités qui lui incombent doivent être partagées avec d'autres parties prenantes, notamment les autorités locales et le secteur privé. Il y a eu l'adoption de toutes les positions communes des grandes régions du globe sur la RRC. Pour notre continent il est question, à travers le programme d'action, d'atteindre plusieurs objectifs en sus de ceux de Sendai. Notamment l'intégration de la RRC dans les programmes d'études et dans les mécanismes de développement et de changement climatique, l'amélioration du financement national pour la RRC, l'élaboration des plans de préparation aux risques et les mécanismes de rétablissement et de reconstruction post catastrophe et de renforcement des capacités. Cette conférence a également souligné fortement la nécessaire cohérence qui doit exister entre la Réduction des risques de catastrophes, le changement climatique et le développement durable.

**Au final, qu'avez-vous tiré de ces as-**